

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 5130 36

website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21-28 janvier 2014

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/827(XXIV)

Original : Anglais

**RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL AD HOC SUR
LE BAREME DES CONTRIBUTIONS**

RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LA RÉVISION DU BARÈME DES CONTRIBUTIONS, TENUE LE 21 JANVIER 2014 À ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

1. La réunion d'experts sur la révision du barème des contributions s'est tenue le 21 janvier 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie) à la demande du Comité ministériel ad hoc.

Participation

2. La réunion était présidée par S.E. M. Ndumiso Ntshinga, Ambassadeur de la République d'Afrique du Sud. Les représentants des États membres suivants du Comité sur la révision du barème des contributions ont participé à la réunion :

1. Afrique du Sud
2. Algérie
3. Ghana
4. Guinée Équatoriale
5. Kenya
6. Libye
7. Malawi
8. Maurice
9. Namibie
10. Nigeria
11. Tchad

Allocution d'ouverture

3. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Comité et déclaré que l'objectif de la réunion était de réviser le barème des contributions pour 2014, 2015 et 2016, qui a été approuvé en principe, étant entendu qu'il sera révisé lorsque les données pour 2011 seront disponibles.

4. Il a rappelé que le budget actuel de l'Union dépend trop du financement des partenaires, ce qui n'est pas viable, et a exhorté les États membres à réfléchir sur le moyen novateur dont ces déséquilibres pourraient être corrigés. Il a souligné que selon les projections de la Banque mondiale, un certain nombre de pays de l'Afrique subsaharienne continuent d'enregistrer un taux de croissance remarquable dans leurs économies et s'est demandé si l'Union ne pouvait pas profiter de cette croissance pour augmenter les contributions de ces pays.

5. Il a ensuite demandé à la Commission de prendre la parole et de présenter le consultant. Dans son allocution, le représentant de la Commission a affirmé que la Libye avait tenu sa promesse de continuer à payer ses contributions mises à recouvrement conformément à la dernière décision du Conseil. Toutefois, il a souligné que la Commission a écrit au Soudan et au Soudan du Sud pour leur indiquer la volonté du consultant de se rendre dans les deux pays selon la décision du Conseil, mais qu'il

n'avait reçu aucune réponse. Il a déclaré que M. Suzara, le consultant, travaille avec l'OUA/UA sur le barème des contributions depuis au moins vingt ans. Il n'était donc pas nécessaire de le présenter de nouveau et l'a invité à présenter son rapport.

6. Le consultant a présenté son rapport dans lequel il a mis en exergue les éléments fondamentaux d'une évaluation juste et équitable basée sur le principe de la capacité à payer. La principale mesure de la capacité à payer est basée sur le montant du revenu national brut (RNB) ou du produit national brut (PIB) qui est égal au total du revenu et du produit générés à l'intérieur des frontières d'un pays, plus le revenu du facteur net (revenu du travail et de l'investissement) gagné à l'extérieur des frontières d'un pays.

7. Sur cette base, deux facteurs sont pris en compte, à savoir, le facteur de l'allègement de la dette et la taille de la population, pour ajuster le RNB afin de mieux refléter la capacité à payer.

8. Après ces ajustements, les taux maximum et minimum appelés plafond et plancher sont appliqués. Le plafond empêche un État membre de payer une part excessivement disproportionnée du total des contributions de l'organisation et le décourage également d'avoir une influence excessive sur les questions d'ordre organisationnel. Le plancher symbolise un sens d'appartenance en tant que membre de l'Union.

9. Le consultant a ensuite présenté le présent rapport contenant un nouveau calcul du barème des contributions de l'UA sur la base de l'information économique la plus actualisée disponible sur tous les États membres.

10. Après la présentation, le président a invité les membres à faire leurs commentaires. Le représentant de la Libye a souligné que plus de 90% de l'économie de la Libye repose sur la production du pétrole et que par le passé, son pays produisait plus d'un million de barils de pétrole par jour, mais qu'actuellement la production a baissé de plus de la moitié. Cette situation a entraîné des difficultés financières qui n'ont pas permis au pays d'honorer ses obligations. Il a déclaré que malgré cette situation défavorable, la Libye continuera de payer ses contributions. Il a ensuite ajouté que si cette situation persiste, il s'avèrera nécessaire de revoir la capacité de la Libye à honorer ses obligations vis-à-vis de l'Union africaine sur la base du barème des contributions actuel et des données lorsque celles-ci seront disponibles.

11. Une autre délégation a demandé à savoir la raison pour laquelle, dans la méthodologie du barème, il n'a pas été fait mention des États membres qui ne paient jamais leurs contributions.

12. Deux autres membres ont mis en cause la disponibilité et la source des données utilisées dans les calculs.

13. En réponse, le président s'est félicité de la volonté de la Libye de continuer à payer ses contributions et a exprimé l'espoir que la malheureuse situation qui prévaut actuellement dans le pays s'améliorera bientôt pour que la Libye puisse réaliser son plein potentiel.

14. En ce qui concerne la question de la méthodologie, le représentant de la Commission a souligné qu'il y a une distinction entre la capacité à payer et la volonté de payer. La capacité à payer est déterminée purement par les facteurs économiques tels qu'expliqués par le consultant tandis que la volonté de payer n'a aucune base dans le calcul étant donné que beaucoup de considérations inquantifiables interviennent, par exemple, la volonté politique et l'engagement, ainsi que les priorités. Le président a ajouté qu'il existe des mécanismes à la disposition des États membres qui pourraient se trouver confrontés à des difficultés compréhensibles à verser leurs contributions.

15. S'agissant de la pertinence et des sources des données utilisées dans les calculs, le consultant a informé le Comité qu'en général, il existe un écart de deux ans entre la disponibilité des estimations des pays en raison du facteur d'exhaustivité des comptes qui intervient dans l'estimation du RNB et des difficultés à rassembler les données, en particulier pour les pays en développement. Les données sont tout d'abord rassemblées auprès des bureaux statistiques des États membres et sont ensuite complétées par les estimations préparées par les organisations internationales comme les Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI.

Questions diverses

16. Le Président a expliqué que les contributions actuelles des États membres ne suffisent pas pour répondre aux besoins financiers de plus en plus croissants de l'Union, ce qui a entraîné une dépendance excessive vis-à-vis du financement des partenaires. Selon lui, d'autres sources de financement doivent être explorées. Il a par conséquent demandé au Comité de réfléchir et de faire des propositions qui pourraient être examinées en vue de formuler des recommandations au Conseil, pour examen.

17. Le représentant de la Commission a informé le Comité qu'au cours de son mandat et conformément à cette idée, le Président Konaré avait lancé un appel aux États membres pour qu'ils fassent des contributions volontaires et de ce fait, certains États membres ont versé des contributions volontaires. Malheureusement, ce projet n'a pas été suivi après son mandat. Le représentant de la Commission a indiqué que cette forme de contributions volontaires pouvait encore être redynamisée. Les membres ont suggéré que la Commission pourrait mieux explorer le mécanisme en place pour poursuivre cette mobilisation de fonds. Certains membres ont proposé que ce mécanisme pourrait cibler certains des pays qui ont récemment découvert de nouvelles ressources d'extraction.

Recommandations

18. Après des discussions exhaustives, le Comité a fait les recommandations suivantes :

- 1) Le nouveau barème des contributions pour 2014-2016 devrait être adopté tel que proposé avec un plafond de 12,904% ;
- 2) La Commission devrait contacter chaque État membre individuellement pour identifier ceux qui ont la capacité de payer des contributions volontaires en plus de leurs contributions statutaires à travers les mécanismes les plus efficaces.

19. Le rapport a été amendé avec les amendements proposés.

Tableau d'essai N°1 révisé - Formulation révisée du barème initial de l'UA sur la base des mêmes paramètres utilisés pour le présent barème

(Période statistique de base : 2009-2011 ; Ajustement du RNB pour le flux de la dette ; Faible revenu par habitant 1,545 \$ / 30% de la courbe, plafond = 12,904% (CTP moyen des cinq grands) ; Pas de plancher)

États membres de l'UA	Actuel barème des contributions (2009-2012)	DA RNB (flux) par habitant	RNB (\$E.U.)	Ajustement de la dette du RNB (flux de la dette) (\$ E.U.)	% du RNB	% du DA RNB (flux de la dette)	% des revenus cotisés	Plafond=12.904%	Barème initial sur la base du CTP moyen des cinq grands
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1 Algérie	13.271	4,351	154,972	154,308	10.043	10.092	10.767	12.90364	12.904
2 Angola	3.829	3,961	78,239	75,602	5.070	4.944	5.275	5.27538	5.275
3 Bénin	0.400	762	6,773	6,747	0.439	0.441	0.374	0.37416	0.374
4 Botswana	1.018	7,170	14,386	14,386	0.932	0.941	1.004	1.00381	1.004
5 Burkina Faso	0.487	547	9,042	9,007	0.586	0.589	0.475	0.47488	0.475
6 Burundi	0.063	245	2,059	2,052	0.133	0.134	0.100	0.10030	0.100
7 Cameroun	1.862	1,204	23,850	23,609	1.546	1.544	1.442	1.44191	1.442
8 Cap-Vert	0.119	3,267	1,648	1,621	0.107	0.106	0.113	0.11308	0.113
9 RCA	0.117	454	2,009	1,999	0.130	0.131	0.103	0.10307	0.103
10 Tchad	0.286	710	8,036	7,978	0.521	0.522	0.437	0.43721	0.437
11 Comores	0.034	754	559	554	0.036	0.036	0.031	0.03069	0.031
12 Congo	0.577	2,170	8,856	8,771	0.574	0.574	0.612	0.61200	0.612
13 Côte d'Ivoire	1.718	1,106	22,448	21,839	1.455	1.428	1.306	1.30644	1.306
14 RDC	0.564	188	12,649	12,432	0.820	0.813	0.599	0.59889	0.599
15 Djibouti	0.075	1,356	1,232	1,206	0.080	0.079	0.076	0.07595	0.076
16 Égypte	13.271	2,579	211,512	209,246	13.707	13.685	14.601	12.90364	12.904
17 Guinée Équatoriale	1.017	15,375	10,771	10,771	0.698	0.704	0.752	0.75160	0.752
18 Érythrée	0.106	419	2,215	2,202	0.144	0.144	0.113	0.11253	0.113
19 Éthiopie	1.147	341	28,473	28,323	1.845	1.852	1.419	1.41941	1.419
20 Gabon	0.812	11,092	16,982	16,701	1.100	1.092	1.165	1.16537	1.165
21 Gambie	0.037	547	961	946	0.062	0.062	0.050	0.04987	0.050
22 Ghana	1.055	1,309	32,112	31,943	2.081	2.089	1.993	1.99350	1.993
23 Guinée	0.275	517	5,261	5,166	0.341	0.338	0.270	0.27040	0.270
24 Guinée-Bissau	0.019	559	856	848	0.055	0.055	0.045	0.04482	0.045
25 Kenya	1.994	789	32,264	31,974	2.091	2.091	1.784	1.78409	1.784

	Actuel barème des contributions (2009-2012)	DA RNB (flux) par habitant	RNB (\$E.U.)	Ajustement de la dette du RNB (flux de la dette) (\$ E.U.)	% du RNB	% du DA RNB (flux de la dette)	% des revenus cotisés	Plafond=12.904%	Barème initial sur la base du CTP moyen des cinq grands
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
26	Lesotho	0.170	1,211	2,660	2,630	0.172	0.172	0.161	0.161
27	Liberia	0.037	217	878	864	0.057	0.056	0.042	0.042
28	Libye	13.271	8,484	53,844	53,844	3.489	3.521	3.757	12.904
29	Madagascar	0.453	430	8,948	8,917	0.580	0.583	0.457	0.457
30	Malawi	0.162	359	5,363	5,347	0.348	0.350	0.269	0.269
31	Mali	0.519	602	9,291	9,249	0.602	0.605	0.494	0.494
32	Mauritanie	0.225	985	3,476	3,409	0.225	0.223	0.199	0.199
33	Maurice	0.687	7,584	9,978	9,853	0.647	0.644	0.688	0.688
34	Mozambique	0.508	433	10,159	10,131	0.658	0.663	0.520	0.519
35	Namibie	0.710	4,754	10,854	10,854	0.703	0.710	0.757	0.757
36	Niger	0.274	370	5,762	5,737	0.373	0.375	0.290	0.290
37	Nigeria	13.271	1,216	193,027	192,739	12.509	12.605	11.800	12.904
38	Rwanda	0.223	537	5,716	5,707	0.370	0.373	0.300	0.300
39	RASD	0.016	958	634	634	0.041	0.041	0.037	0.037
40	Sao Tomé & Principe	0.010	1,348	224	223	0.015	0.015	0.014	0.014
41	Sénégal	0.859	1,038	13,115	12,911	0.850	0.844	0.761	0.761
42	Seychelles	0.067	9,606	851	831	0.055	0.054	0.058	0.058
43	Sierra Leone	0.125	467	2,746	2,738	0.178	0.179	0.142	0.142
44	Somaliae	0.182	133	1,238	1,238	0.080	0.081	0.059	0.059
45	Afrique du Sud	13.271	6,747	340,511	338,106	22.066	22.112	23.593	12.904
46	Soudan du Sud	-	1,142	10,363	10,363	0.672	0.678	0.625	0.625
47	Soudan	4.521	1,536	53,357	52,956	3.458	3.463	3.457	3.457
48	Swaziland	0.296	3,069	3,665	3,639	0.238	0.238	0.254	0.254
49	Togo	0.177	546	3,318	3,292	0.215	0.215	0.174	0.173
50	Tunisie	3.007	3,896	42,478	40,835	2.753	2.671	2.849	2.849
51	Ouganda	0.806	527	17,645	17,603	1.143	1.151	0.924	0.924
52	Tanzanie	1.045	518	23,324	23,219	1.511	1.519	1.216	1.215
53	Zambie	0.801	1,076	14,205	14,090	0.921	0.921	0.838	0.837
54	Zimbabwe	0.154	544	7,352	6,852	0.476	0.448	0.361	0.361
	Total	100.00		1,543,146	1,529,039	100.00	100.00	100.00	100.00

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Report of the Ad-hoc ministerial committee on scale of assessment

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4373>

Downloaded from African Union Common Repository